(vu sur Gallica : Congrès des sociétés savantes savoisiennes tenu à Aiguebelle (Savoie) : les 06 à 08 août 1894 : 13e session)

**Le Capitaine Adjudant-Major NICOLLET JOSEPH-MAURICE en Espagne et à Waterloo**

PAR M. DE SOIRIER D'ÉVIRES

Le soldat sur lequel le Congrès voudra bien me permettre de dire quelques mots est un Savoisien, né à Chambéry, le 11 février 1787, du mariage de Gaspard Nicollet, natif des Mollettes, et de Thérèze Garriod, de Ruffieux en Chautagne.

Les Nicollet seraient originaires des environs de Naples ; la tradition rapporte, en effet, qu'un Nicollet aurait suivi un seigneur qui revenait des Croisades, et aurait fait souche aux Mollettes.

Le père de Maurice, substitut-procureur à Chambéry, fit donner à son fils une éducation en rapport avec son état et ses ressources, suffisantes cependant pour permettre au jeune soldat d'être, à 28 ans, capitaine-adjudant-major.

Joseph-Maurice Nicollet partit, simple soldat, le 24 novembre 1806, et fut enrôlé dans le 10e léger ; désigné pour les galons de fourrier, le 6 mai suivant, il est sergent le 24 janvier 1808, sergent-major le 21 mai 1809, pour être promu adjudant-sous-officier le 18 juin même année. Investi de ces différents grades, il fit toutes les **campagnes d'Allemagne**.

Passé au 1er léger le 1er mai 1812, il fit partie de **l'armée d'Espagne**, sous les ordres du maréchal Suchet. Les historiens ont raconté les difficultés de cette campagne. Je n'en dirai qu'un mot : les soldats français, harcelés par le général Las Mina furent souvent obligés de faire des marches et des contre-marches pour échapper aux embûches de toute nature que leur tendait l'ennemi. Ils supportèrent les fatigues, les chaleurs, la faim avec un courage héroïque.

Dans une affaire que l'Armée française eut au commencement de l'année 1813, à Gastella, près d'Alicante, Maurice Nicollet arriva un des premiers, avec son chef de bataillon nommé Eyhard, sur un plateau occupé par une partie de l'armée Anglo-Espagnole ; la position fut enlevée à la baïonnette par le régiment français.

Témoin de la belle conduite de Maurice Nicollet, le maréchal Suchet le fit sous-lieutenant sur le champ de bataille, mit son nom à l'ordre du jour et le proposa pour la décoration de la Légion d'honneur. Malheureusement, les dépêches du général en chef ayant été prises par l'ennemi à la frontière, il ne put jamais obtenir la croix.

Cependant les événements se précipitaient ; Maurice Nicollet, bien vu de ses chefs, reçoit le brevet de lieutenant le 9 septembre 1813 et successivement il est élevé au grade de lieutenant-adjudant-major, le 22 novembre suivant.

Après avoir fait les guerres d'Espagne, Maurice Nicollet rentra en France et passa au Régiment du Roi, le 1er juin 1814 ; il fit la **campagne de France** et fut dirigé sur la Belgique.

Le 4 juin 1815, il est élevé au grade de capitaine-adjudant-major, et prit part en cette qualité à la sanglante **bataille de Waterloo**, où il eut occasion de faire éclater sa bravoure et son intrépidité. Son régiment avait reçu l'ordre d'attaquer le château de Goûmond dans lequel un fort parti d'Anglais s'était retranché. Le premier bataillon qui monta à l'assaut fut criblé de balles et arrêté dans sa marche ; les soldats du second bataillon, dont faisait partie le capitaine Nicollet volèrent au secours de leurs frères d'armes.

Bientôt une terrible mêlée s'engage. Au moment de monter à l'assaut pour la deuxième fois, le chef du deuxième bataillon, qui était un étranger, tourne bride, mais alors une voix s'écrie : *En avant !* C'était celle du capitaine Nicollet qui venait de prendre le commandement du bataillon ; au même instant, le capitaine Nicollet reçoit deux balles sur son hausse-col, et a son cheval tué sous lui ; les soldats relevèrent leur chef et lui procurèrent un autre cheval. Point de mire des Anglais, le capitaine Nicollet est blessé pour la deuxième fois ; un projectile à la jambe gauche et un autre au genou droit l’étendent sur le champ de bataille.

À ce moment, les soldats prussiens revêtus de l'uniforme français crièrent : *Sauve qui peut !* Ce cri amena une débandade dans les rangs français. Le commandant Nicollet fut relevé par un tambour sur l'épaule duquel il s'appuya ; il fit ainsi deux lieues avant de rejoindre la première ambulance. [[1]](#footnote-1)

La grande bataille de Waterloo qui amena la chute de Napoléon 1er fut suivie, comme l'on sait, d'une seconde invasion de la France et du retour des Bourbons.

Après la signature de la paix, tous les régiments français furent licenciés.

Le capitaine Nicollet a conservé l'ordre du jour que le colonel de son régiment adressait à ses soldats la veille du licenciement, le 23 septembre 1815.

Je me fais un plaisir de donner cette belle allocution :

« *Soldats, Demain le régiment sera rassemblé pour la dernière fois, et cette famille dont l'union fut cimentée par 20 années de travaux et de gloire, va se disperser sans espoir de se réunir jamais. Ah ! sans doute, de tous les sacrifices que nous impose le malheur des circonstances, il n'en est pas pour nous de plus pénible que cette séparation.*

*S'il est des hommes qui ignorent combien sont forts les liens de la fraternité d'arme, combien est vive et franche cette amitié constante dans les camps, combien est durable l'estime acquise sur les champs de bataille, ceux-là seuls pourront nous reprocher les sentiments douloureux que ce triste instant nous fait éprouver, et la vive affection que nous en conserverons longtemps.*

*En cessant d'exister, le 1er régiment d'infanterie lègue à l'histoire de glorieux souvenirs ; son nom sera immortel comme le nom de Ronscole, Jemmapes, Zurich, Marengo et Wagram.*

*La postérité connaîtra sa belle conduite à la conquête de la Hollande, au passage du Rhin, au passage de la Piave et à celui du Danube; elle célébrera son intrépidité dans les sièges de Grovin, de ïortose et à l'assaut de Tarragone, où vous eûtes l'honneur de monter les premiers; elle saura que dans les années 1814 et 1815, lorsque vous luttiez contre toute l'Europe, votre honneur ne reçut aucune atteinte, et que vous fûtes sans peur et sans reproches dans les combats comme dans les crises politiques.*

*Vous êtes appelés, soldats, à former des légions départementales, donnez-y l'exemple de cette discipline au devoir dont vous ne vous êtes jamais écartés, portez partout, au milieu de vos concitoyens, cet esprit de modération, d'obéissance et de soumission aux lois qui vous a toujours animés, ainsi vous prouverez que vous n'étiez pas nés pour être les instruments du despotisme : ainsi vous ferez taire les anti français, détracteurs de l'armée qui, ne pouvant attaquer votre courage, insultent à votre patriotisme. Vous deviendrez les plus fermes appuis du gouvernement constitutionnel.*

*Puisse la modération des étrangers finir nos malheurs; puisse leur départ délivrer bientôt nos provinces accablées ; si nos vœux n'étaient point exaucés, si, contre notre espoir, les maux de la France étaient sans terme, comme son humiliation, lequel d'entre vous, soldats, hésiterait un jour à ressaisir les armes ? et ne préférerait la mort à l'ignominie de la patrie ?*

*Mais, n'en doutons pas, c'est pour jouir d'une longue paix que vous allez rentrer dans vos foyers.*

*La sollicitude du roi vous y suivra et les récompenses dues aux vétérans seront toujours la dette sacrée de l'État.* »

Rentré dans ses foyers, le capitaine Nicollet fut employé au Commissariat des guerres à Chambéry, et fut retraité le 22 mai 1838 ; il jouit de la modeste pension qui lui fut accordée jusqu'à son décès, arrivé en février 1874.

Il repose au cimetière des Mollettes, au milieu des siens et de ses chers Mollettains comme il. les appelait.

\* \* \*

**Compléments**

AD073, Cote : 6FS 2287

Testament clos de : Joseph NICOLLET, originaire des Mollettes, fils de feu Gaspard NICOLLET, propriétaire rentier.

Date de dépôt : 9 janvier 1833

1. **Ambulance**: encore en 1914-1918, l’*ambulance* désigne un hôpital de campagne (ambulant), et non un véhicule. [↑](#footnote-ref-1)